

# ST-U SPÉCIAL

Règlement 242-3 relatif à la conservation des lacs de la Municipalité de Saint-Ubalde  
**2025-05-13**

Permis d'accès aux lacs .....	2
Comment se procurer un permis d'accès aux lacs .....	2-3
Certificat de lavage .....	3
Station de lavage .....	3
Station de lavage embarcation non motorisé – campeur voyageur .....	4
Embarcadère public .....	4
Guide inscription en ligne .....	5
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	



Le règlement 242-3 a pour but de prévenir la prolifération de plantes nuisibles et d'espèces exotiques envahissantes afin d'assurer le maintien de la qualité des cours d'eau et régir l'accès aux lacs de Saint-Ubalde ainsi que la mise à l'eau des embarcations à l'embarcadère municipal.

Pour avoir accès à un cours d'eau de la Municipalité de Saint-Ubalde, un nouvel utilisateur ou une nouvelle embarcation non motorisée et motorisée **doit obligatoirement faire laver son embarcation** à la station de lavage.

Il est à noter que toute embarcation motorisée **doit obligatoirement être amarrée au quai prévu**, si elle est laissée sans surveillance. À défaut, l'embarcation motorisée devra être sortie du plan d'eau. Le propriétaire non riverain détenteur d'une servitude inscrite sur le registre foncier est assujéti à cette même obligation.

### Permis d'accès aux lac obligatoire

Les permis d'accès aux lacs sont obligatoires pour chaque embarcation motorisée ou non. Les embarcations motorisées doivent être renouvelés chaque année. (Exemption pour les contribuables et les propriétaires riverains, qui sont à vie)

Les permis d'accès aux lacs pour les campeurs voyageurs doivent être payés et récupérés directement au camping.

#### Tarification pour les non-résidents

##### Utilisateur campeur saisonnier avec quai locatif

Non motorisée : 5 \$

Motorisée : 15 \$ pour les 10 HP et moins  
25 \$ entre 11 HP et 150 HP  
50 \$ entre 151 HP et 200 HP  
75 \$ pour les 201 HP et plus

##### Non-résident ou autre utilisateur hors catégorie

Non motorisée : 5 \$ par jour

Motorisée\* : 200 \$ pour les 200 HP et moins  
300 \$ pour les 201 HP et plus

\*valide pour la journée seulement

##### Campeur saisonnier sans quai locatif

Non motorisée seulement : 5 \$

##### Campeur voyageur

Payé et récupéré au camping -voir leur site internet

#### Tarification pour les contribuables et propriétaires riverains

##### Contribuables et propriétaire riverain

Non motorisée et motorisée : gratuit

### Comment se procurer un permis d'accès aux lacs pour les non-résidents

Il y a trois façons pour se procurer un permis d'accès aux lacs :

#### Par la poste :

Vous devez aller sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde au [www.saintubalde.com](http://www.saintubalde.com) et cliquer sur les trois lignes vertes à votre gauche, cliquer sur loisirs et communauté et par la suite sports et plein-air.

- Sélectionner l'onglet Permis d'accès aux lacs et télécharger le formulaire d'accès aux lacs. Par la suite le faire parvenir à la Municipalité avec le paiement. Vous devez attendre d'avoir reçu votre vignette par la poste avant d'aller sur un plan d'eau de la Municipalité de Saint-Ubalde.

Par le site Internet :

Pour avoir des détails sur l'inscription et obtenir le lien Internet, veuillez consulter la section « Inscription en ligne pour les permis d'accès aux lacs » à la page 5 du présent document.

Bureau municipal :

Vous pouvez vous présenter au bureau municipal, entre 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, pour remplir votre formulaire et recevoir vos permis d'accès aux lacs.

**Comment se procurer un permis d'accès aux lacs pour les propriétaires riverains et les contribuables (résidents)**

Vous devez compléter et retourner à la municipalité soit par la poste, soit par courriel ou directement au bureau municipal, le formulaire du recensement que vous avez préalablement reçu par la poste. Les vignettes vous seront expédiées par la poste dès que nous aurons reçu votre formulaire dûment rempli.

**Certificat de lavage**

Les non-résidents, les campeurs ou autres utilisateurs qui ne possèdent pas de droit d'exemption de lavage doivent faire laver leur embarcation à la station de lavage prévue à cet effet, sous peine de sanction applicable.

Embarcation non motorisée	5 \$	* Passe annuelle disponible seulement pour les contribuables
Embarcation motorisée	20 \$	et les propriétaires riverains
Passe annuelle *	50 \$	

*Le permis d'accès aux lacs pour les campeurs saisonniers doit avoir été acquis avant de vous présenter à la station de lavage.*

**Exemption de lavage**

Un riverain, propriétaire d'une embarcation motorisée ou non motorisée, qui l'entrepose sur son terrain n'est pas tenu de faire laver celle-ci lorsqu'il la met à l'eau à partir de ce terrain, à moins qu'elle ait été utilisée sur un autre cours d'eau faisant partie ou non du territoire de la Municipalité de Saint-Ubalde.

**Contravention**

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement 242 commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ pour une première infraction, et 1 000 \$ en cas de récidive.

**Station de lavage municipale campeur saisonnier et non-résident**

La station de lavage est située au garage municipal au 340 rue Saint-Paul à Saint-Ubalde G0A 4L0

Heures d'ouverture **sur appel seulement**  
du lundi 12 mai au mardi 14 octobre inclusivement du lundi au jeudi :  
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h  
et le vendredi : 8 h 30 à 11 h 30

Veuillez appeler au 418 277-2124, poste 101, au moins 30 minutes à l'avance, pour vous assurer que le responsable à la station de lavage soit présent à votre arrivée.

Tarifs applicables :     5 \$ pour les embarcations non motorisées  
                                  20 \$ pour embarcations motorisées  
                                  50 \$ pour une passe annuelle (seulement riverain et résident)

**Veillez prendre note que le paiement se fait en argent comptant seulement.**

Une fois cette opération terminée, le responsable vous remettra un certificat de lavage (autocollant) que vous avez la responsabilité d'apposer sur votre vignette que vous devez acquérir préalablement pour les campeurs saisonniers.

Cependant, dans le cas des non-résidents, vous pouvez vous procurer une vignette d'accès aux lacs sur place, au même moment que le lavage de l'embarcation, en payant les droits acquis indiqués à la page 2 du présent guide.

### **Station de lavage d'embarcation non motorisée sur le site du Camping du lac Blanc**

Pour les campeurs saisonniers, vous devez vous procurer, **avant votre arrivée au Camping du lac Blanc**, un permis d'accès aux lacs sur le site Internet de la municipalité et faire laver votre embarcation directement à la station de lavage située sur le site du Camping du lac Blanc conçue à cet effet.

Une fois votre paiement effectué sur le site Internet de la municipalité, veuillez imprimer votre facture, en guise de preuve de paiement, ou la télécharger en allant sur votre profil dans l'onglet « *mon historique de factures.* » Par la suite, rendez-vous directement à l'accueil du Camping du lac Blanc avec votre preuve de paiement pour procéder au lavage de votre embarcation non motorisée et recevoir votre vignette.

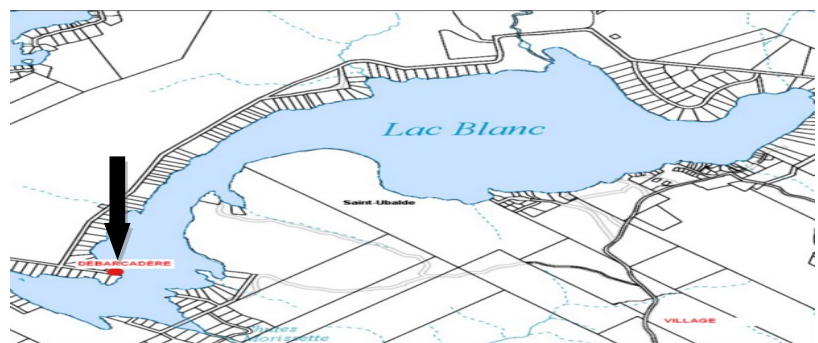
Pour les campeurs voyageurs, vous devez vous procurer votre vignette directement au camping du lac Blanc.

Pour de plus amples informations ou pour connaître les modalités et tarifs en vigueur pour le lavage des embarcations, veuillez communiquer avec les responsables du Camping du lac Blanc.

### **Embarcadère public du Lac Blanc pour les non-résidents**

Une fois le lavage terminé et la vignette obtenue, vous devez vous rendre à l'embarcadère municipal situé à l'extrémité du lac Blanc tel qu'indiqué sur la carte jointe aux présentes.

Vous devez prendre rendez-vous au 418 277-2124, poste 101 sur les heures de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. Une fois les vérifications requises effectuées, nous serons en mesure de vous fixer un rendez-vous et de déverrouiller la barrière à distance. Vous disposez d'un délai de dix (10) secondes pour ouvrir la barrière, après quoi elle se verrouille automatiquement. Si tel est le cas, vous devez appeler de nouveau pour qu'il puisse la déverrouiller.



La barrière donnant accès à l'embarcadère public sera verrouillée à compter

**Du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

Cette dernière sera ouverte sur rendez-vous seulement du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Les samedi et dimanche de 10 h 00 à 14 h 00

Il est recommandé, pour les usagers du lac Blanc seulement, d'acquérir votre puce électronique au même moment que votre vignette pour éviter des désagréments en cours de saison. La puce est strictement réservée aux propriétaires riverains et aux contribuables. Un dépôt de 20 \$ est facturé lors de la demande initiale de la puce et vous sera remboursé lorsque celle-ci sera remise à la Municipalité. Si vous ne retournez pas la puce à la Municipalité, vous ne pourrez pas réclamer votre dépôt. La puce sera automatiquement désactivée en fin de saison et réactivée en début de saison. Cette puce vous permettra d'ouvrir et de fermer la barrière sans avoir à téléphoner au proposé. Vous pouvez conserver votre puce d'année en année.

Tous les contribuables qui se procurent une puce pour l'ouverture de la barrière, sont entièrement responsables d'un usage exclusif pour leurs besoins personnels de mise à l'eau ou de sortie de l'eau de leur embarcation.

## Inscription en ligne pour les permis d'accès aux lacs

- Aller sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde au [www.saintubalde.com](http://www.saintubalde.com).
- Cliquer sur « *Services aux citoyens et entreprises* » sur la page principale.
- Cliquez sur « *Inscription ici* » dans la section activité de loisirs



- Veuillez créer votre dossier en ligne en remplissant toutes les cases.
- Veuillez cocher la case « *Si vous désirez vous inscrire à des programmes récréatifs* » pour procéder à l'achat de votre vignette.

### Pourquoi m'inscrire ?

*S'inscrire aux activités de loisirs*  
*Faire une demande de permis*  
*Recevoir des nouvelles*

Adresse de courriel

Prénom

Nom

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Question secrète

Réponse à la question secrète

Je suis intéressé(e) à m'inscrire à des programmes de loisirs

Numéro de téléphone :

Sexe

Je suis né(e) le

Je réside à la municipalité  Oui  Non

Rôle familial

No Civique

No Appartement

Rue

Code postal

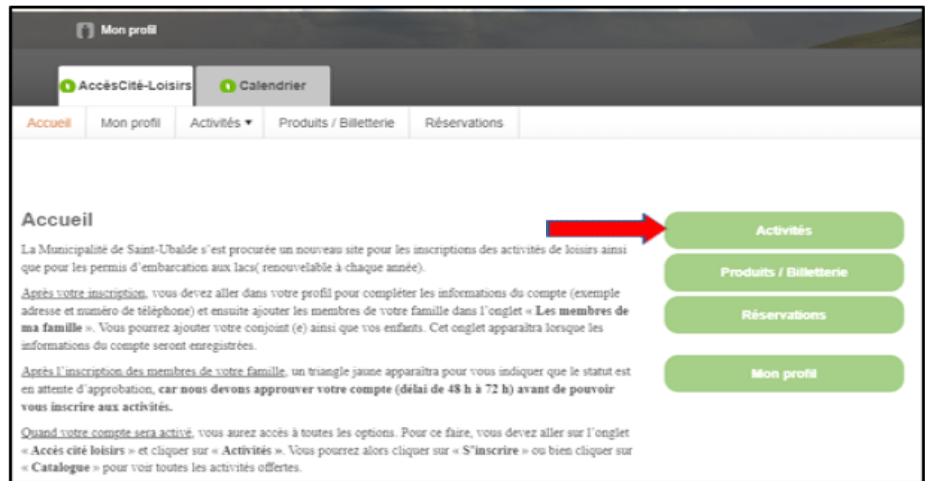
Ville

**Veillez cocher cette case pour terminer votre dossier et être capable de vous inscrire à des activités.**

Après votre inscription, vous pouvez aller dans votre profil pour ajouter les membres de votre famille dans l'onglet les membres de ma famille, si besoin.



- Veuillez retourner dans l'onglet Accès Cité Loisirs et cliquer sur le bouton « Activités ».



- Deux options s'offrent à vous :

Vous pouvez soit cliquer sur « S'inscrire » pour vous inscrire directement à l'activité choisit (A) ou vous pouvez cliquer sur « catalogue » pour consulter toutes les activités offertes à vous (B).



**A. Si vous cliquez sur S'inscrire :**

- Au point 1 : choisir le nom du répondant de la vignette
- Au point 2 : choisir la situation qui s'applique à votre cas (voir les exemples à la page suivante)
- Au point 3 : Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert) et cliquer sur Aller au panier (bouton gris)
- Si vous possédez d'autres embarcations, veuillez répéter les étapes ci-devant énumérées autrement passez directement à la caisse en appuyant sur Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert)
- Répondre aux questions demandées et cliquer sur Mettre à jour et passer à la caisse (bouton vert)

1 Qui voulez-vous inscrire ?

2 À quelle activité ?

Afficher toutes les activités disponibles pour toutes les catégories d'âge

3 Sélectionnez le groupe dans lequel vous voulez inscrire

Groupes	Sessions	Disponibilité	Prix
▲ Embarcation non motorisée, , Camping avec quai	ÉTÉ 2022	Ouvert	5.00 \$

Âge : 200 an(s) et moins

## B. Si vous cliquez sur Catalogue :

- Cliquer sur Permis d'accès aux lacs et choisir la section : Campeur avec quai locatif

- Au point 1 : choisir le nom du répondant de la vignette
- Au point 2 : les options apparaissent
- Au point 3 : Choisissez parmi les options celles qui vous concernent

**Vous devez choisir une catégorie d'activités par embarcation.**

**Exemple** : si vous avez un bateau de 150 HP et une motomarine de 50 HP et 2 kayaks.

Vous allez devoir sélectionner :

- embarcation motorisée # 1 entre 10-150 HP
- embarcation motorisée # 2 entre 10 -150 HP
- embarcation #1 non motorisée
- embarcation # 2 non motorisée

- Par la suite, Cliquez sur Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert)
- Pour terminer, cliquez sur Allez au panier (bouton gris)

Options	Disponibilité	Prix
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, exemption de lavage de 10 à 150 HP <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	Voir détails
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, Embarcation de 151 à 200 HP <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	Voir détails
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, exemption de lavage de 201 HP et plus <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	Voir détails
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 HP et moins <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	15.00 \$
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 à 150 HP <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	25.00 \$
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 151 à 200 HP <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	50.00 \$
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 200 HP et plus <a href="#">Plus de détails...</a>	Ouvert	75.00 \$

Dans le panier, vous devez valider que le tout est conforme, vous pouvez ajouter ou modifier les informations dans votre panier ou bien passer à la caisse pour faire le paiement (bouton vert)

Quantité	Article	Prix	Escompte	Montant
<a href="#">Annuler</a> 1	Émilie - PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, <a href="#">Modifier</a>	0.00 \$		0.00 \$
1	Exemption de Lavage, exemption de lavage de 201 HP et plus	0.00 \$		0.00 \$
1	PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 HP et moins	15.00 \$		15.00 \$
<b>Sous-Total</b>				0.00 \$
<b>Total</b>				0.00 \$

[+ Acheter d'autres produits](#)   [+ Ajouter d'autres activités](#)   [+ Passer à la caisse](#)

- En cliquant sur *Passer à la caisse*.  
Vous devez remplir les informations demandées

**Permis d'accès aux lacs**

01- Le Nom et Prénom du propriétaire de l'embarcation ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

02- L'adresse de St-Ubalde du propriétaire de l'embarcation ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

03- L'adresse de résidence principale du propriétaire de l'embarcation ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

04- Le numéro de téléphone du propriétaire de l'embarcation ? \*

05- Votre numéro d'identification Fédéral ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

06- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 1 ?

07- la marque de votre embarcation# 1 ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

08- couleur de votre embarcation # 1 ? \*

ⓘ Ce champ est obligatoire.

09- Quelle type de moteur de l'embarcation motorisée # 1 ?

10- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 2 ?

11- la marque de votre embarcation# 2 ?

12- La couleur de votre l'embarcation # 2 ?

13- Quelle type de moteur de l'embarcation motorisée # 2 ?

14- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 3 ?

15 -la marque de votre embarcation# 3 ?

\*Numéro d'identification Fédéral est un numéro commençant par QC pour les embarcations de 10 HP et plus.

- Cliquez par la suite sur le bouton « Mettre à jour le profil et passer à la caisse » pour confirmer vos informations bancaires et terminer le paiement.

Mettre à jour le profil et  
passer à la caisse

- Veuillez attendre de recevoir vos vignettes par la poste à l'adresse indiquée au dossier.

**Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Émilie Desmarais au 418 277-2124, poste 103**